

QU'EST-CE QU'UN USAGE CONDITIONNEL ?

Il s'agit d'un usage qui peut être implanté ou exercé dans une zone spécifique en supplément aux usages permis par le règlement de zonage. Cet usage supplémentaire peut être permis uniquement s'il suit une procédure d'évaluation par la Ville qui permettra de déterminer si l'usage demandé répond aux critères énoncés dans le règlement de zonage. L'implantation ou l'exercice d'usage conditionnel est donc soumis à certaines conditions.

OBJECTIF DES USAGES CONDITIONNELS

Un règlement de zonage ne permet que de trancher catégoriquement si les usages sont permis ou prohibés dans les différentes zones du territoire de la Ville. Étant donné ce contexte, l'autorisation d'usages conditionnels vient pallier au manque de flexibilité dans la réglementation en permettant un exercice contrôlé de certains usages supplémentaires qui s'intègrent bien aux usages permis et qui sont compatibles avec le voisinage.

CAS D'APPLICATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

Le demandeur doit se référer au règlement de zonage de son arrondissement afin de vérifier si l'usage qu'il désire implanter ou exercer est admissible à une demande d'autorisation d'usage conditionnel. En effet, le règlement de zonage identifie les seuls usages conditionnels qui peuvent être autorisés sur le territoire ainsi que les zones dans lesquelles ces usages peuvent être admissibles. Les critères d'évaluation utilisés lors de l'analyse de la demande sont également définis dans le règlement.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire de demande d'un usage conditionnel fourni par la Ville;
- Certificat de localisation ou plan d'implantation;
- Texte décrivant l'usage conditionnel demandé;
- Dans le cas d'un usage conditionnel autre que résidentiel, un plan de l'utilisation de chaque pièce/local visé par l'usage conditionnel;
- Dans le cas d'un usage conditionnel résidentiel; un plan du/des logement(s) illustrant les divisions de chacun des étages;
- Tout autres(s) document(s) pertinent(s).

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Nous vous invitons à utiliser le service de permis en ligne pour formuler votre demande à permisenligne.longueuil.quebec
Pour plus de renseignements, communiquez avec le comptoir de services de l'urbanisme au 450 463-7311

***MISE EN GARDE :** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.